

Gravier et espaces publics

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les utilisateurs de la nouvelle école du Couchant ont pu constater le magnifique rendu du revêtement final, coloré, posé pendant les vacances d'octobre, aux abords du nouveau bâtiment.

Après une semaine d'utilisation, une grande partie de ce revêtement, ainsi que les espaces enherbés aux alentours sont déjà recouverts par le gravier se trouvant sur la place de jeux, côté ouest de la cour de récréation.

Au premier abord, ce problème peut paraître futile mais à long terme, il est facile d'imaginer les conséquences que cela peut engendrer :

Usage prématuré du bitume coloré et des revêtements de sols intérieurs du nouveau bâtiment, dommages sur les lames des tondeuses à gazon des Espaces Verts, temps passé pour le nettoyage des cheminements alentours par le personnel de maintenance sans parler de l'inconfort pour les personnes à mobilité réduite mais aussi, les poussettes et finalement les risques de chute encourue par les utilisateurs de trottinettes et de vélos.

Fort de ce constat, mes questions sont les suivantes :

- 1- Est-ce que cette problématique a été évoquée lors de la planification des aménagements extérieurs de la nouvelle école du Couchant ?
- 2- Est-il possible d'étudier rapidement un autre type de revêtement pour cette place de jeux utilisée chaque jour par plusieurs centaines d'élèves pendant les récréations et par d'autres enfants en-dehors des heures scolaires ?
- 3- Est-il envisagé, dans le futur, de reconsidérer, pour l'aménagement des parcs publics et places de jeux, l'emploi de gravier et granulats minéraux, ce qui éviterait que ces derniers finissent dans les grilles d'évacuation des eaux claires et les trémies des balayeuses communales et soient finalement incinérés à grands frais avec les autres déchets de voirie ?



Sacha Soldini
Conseiller Communal- Nyon